



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

226-227 | Avril-Septembre 2004
Afrique

Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence

Tanguy Le Guen



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/563>

DOI : 10.4000/com.563

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2004

Pagination : 259-288

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Tanguy Le Guen, « Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 226-227 | Avril-Septembre 2004, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/563> ; DOI : 10.4000/com.563

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence

Tanguy Le Guen

- 1 La « Région Nord » ou « Savane soudanienne », vaste zone septentrionale de la Côte-d'Ivoire constitue une entité territoriale particulière. La situation dramatique qui sévit depuis 2002 et fait suite aux événements de décembre 1999 et d'octobre 2000, peut en partie être la conséquence d'une situation plus ancienne. Les autorités ivoiriennes ont en effet longtemps négligé le développement agricole du Nord. Les inégalités régionales entre les zones forestières et les zones de savane étaient déjà flagrantes sous l'ère coloniale. Elles se sont agrandies au fil des années à cause du choix de développement par « pôles de croissance » reposant sur l'exploitation de produits agricoles commercialisables adaptés aux terroirs du Centre et du Sud bien arrosés (caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, etc.) et inadaptés à la savane du Nord. Les habitants y vivaient de cultures traditionnelles vivrières basées sur le sorgho, le mil, le maïs, le riz de bas-fond et l'igname.
- 2 Le Nord a eu longtemps un rôle de « réservoir de main-d'œuvre » pour les plantations du Sud. À l'exception de la zone densément peuplée de Korhogo, il y avait dans les départements de Korhogo et de Ferkessedougou essentiellement des zones à peuplement lâche, parfois vides d'habitants, particulièrement dans l'extrême Nord frontalier. En raison des pluies, la transhumance des éleveurs peuls du Burkina Faso et du Mali ne posait pas de problèmes majeurs de cohabitation avec les cultivateurs sénoufo. Les pâturages naturels étaient largement disponibles des deux côtés des frontières.
- 3 Les sécheresses qui sévirent de 1969 à 1974 dans les zones sahéliennes de la Côte-d'Ivoire eurent de graves répercussions pour les habitants qui furent très nombreux à fuir vers le Sud à la recherche de terres, d'emplois et de nourriture. Un véritable sous-prolétariat miséreux s'installa à la périphérie d'Abidjan et les tensions interethniques entre

Nordistes (Sénoufo et Dioula) et Sudistes (Baoulé, Bété, Ebrié...) se développèrent essentiellement dans le Sud du pays.

- 4 Pendant cette période de sécheresse les pasteurs peuls avec leurs troupeaux de zébus arrivèrent de plus en plus nombreux et pénétrèrent de plus en plus à l'intérieur du territoire ivoirien. Ces arrivées massives entraînèrent une montée des conflits entre paysans autochtones et éleveurs allochtones et une tension régionale baptisée « zébusite » par Coulibaly (1980).
- 5 Afin d'apaiser les esprits et les mécontentements des Sénoufo et des Dioula, le président Félix Houphouët-Boigny préconisa la rénovation des régions en retard. Il promit des puits, des ponts, des barrages, des lycées, des maternités, des sous-préfectures... Cela fut effectivement entrepris grâce aux recettes du café et du cacao, denrées alors florissantes.
- 6 Afin de satisfaire les besoins en eau des agriculteurs et des éleveurs, le gouvernement ivoirien a favorisé et financé l'implantation de 270 retenues d'eau. Le Guen (2002) en a recensé et géoréférencé 210 qui ne figuraient sur aucune carte géographique (fig. 1). C'est à cette époque qu'a débuté, après la première révolution cotonnière de 1960, une deuxième révolution agro- pastorale dans le Nord. Il est incontestable que les politiques agricoles et pastorales développées au début des années 1970 ont engagé les « Nordistes » dans de nouvelles dynamiques d'exploitation des terroirs.
- 7 Après le décès du président Houphouët-Boigny, l'enthousiasme des années 1970 a progressivement diminué. Des chefs de villages sénoufo rencontrés en 1998 dans le Nord se plaignaient du sous-développement qui les frappait encore, et certains fonctionnaires du Sud affectés dans le Nord nous ont parlé de « terre d'exil » pour eux et leurs familles.
- 8 Les conditions économiques et politiques fluctuantes ont entraîné un regain de tensions entre les Nordistes et les Sudistes, particulièrement à la périphérie d'Abidjan.
- 9 La zone d'étude située dans les départements de Korhogo et Ferkessédougou est caractérisée par une population très rurale (près de 70 %), malgré le développement des deux villes préfectorales, ainsi que les nombreux centres secondaires constitués par quatorze sous-préfectures.
- 10 La mise en valeur des terres et la répartition des populations très diversifiées sont étroitement liées. On distingue trois zones principales appelées « Zone dense », « Zone Igname » et enfin « Zone Coton/Maïs/Élevage » (fig. 1). Ces zones sont avant tout liées à des densités de population et aux diverses cultures qui y sont pratiquées. La disponibilité des terres est essentielle à leur développement.
- 11 Dans la « Zone dense », zone de sécurité historique pour les Sénoufo, on dépasse les 80 habitants au km². Toutes les terres sont mises en valeur et rares sont les espaces vides, à l'exception des bois sacrés. Les cultures qui prédominaient en 1965 étaient celles du maïs, du riz de bas-fond, du mil et de l'arachide (Région de Korhogo, 1965 ; Tople, 1987). Selon nos enquêtes sur le terrain, la forte densité humaine et le manque de terres (morcellement des parcelles) « imposent » la culture vivrière pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Le barrage hydro-agricole est adapté à la zone dense, car il permet la mise en culture de terres inondables toute l'année dans les bas-fonds, une production intensive de riz pour l'autosuffisance des populations et un revenu non négligeable pour les Sénoufo.
- 12 Dans la « Zone Igname », les densités de population varient entre 15 et 30 habitants au km². Les principales cultures rencontrées sont l'igname, le maïs, le riz pluvial, le coton et

l'arachide. On peut qualifier de « primeurs » les productions d'ignames qui sont appréciées des consommateurs. Les populations du Sud et du Centre de la Côte-d'Ivoire, et particulièrement les Baoulé, sont très friandes de l'igname. L'espace cultivable ne manque pas, et la pluie est suffisamment abondante et régulière.

- 13 La troisième zone appelée « Zone Mil » avant 1965 peut aujourd'hui, selon Le Guen (2002), s'appeler « Zone Coton/Maïs/Élevage ». Cette zone couvre une très vaste surface dans la partie la plus au nord de notre aire d'étude. Les températures y sont plus élevées que dans les deux autres zones, et la pluviométrie plus aléatoire. Les densités de population y sont faibles (10 à 20 habitants au km²). On y trouve de grosses bourgades implantées le long des axes routiers bitumés reliant Abidjan à Ouagadougou et Bamako, au Burkina Faso et au Mali, et des territoires totalement vides d'hommes.
- 14 Cette zone était traditionnellement une zone de production du mil (Binger, 1892 ; Delavignette, 1946). En 1971, le mil occupait encore 35 % des surfaces cultivées. En 1982 la culture du coton occupait 32 % de la surface cultivée alors que le mil n'en occupait plus que 14 %. Depuis les années 1960, les exploitants de la zone se consacrent de plus en plus à la culture du coton et du maïs, plantes cultivables en assolement avec jachère.
- 15 L'influence du Mali et du Burkina Faso, les deux pays frontaliers, grands producteurs de coton et connaissant les mêmes conditions climatiques dans leur partie méridionale, est très forte. Des agriculteurs originaires de ces pays se sont installés pour cultiver le coton dans la région de Niellé, suivis de Dioula qui investissent dans le négoce et le tissage du coton.
- 16 La « Zone Coton/Maïs/Élevage » est également différente des deux autres par le fait que le pastoralisme y est depuis longtemps très important. Les bergers peuls (Mbororo) fuyant la sécheresse des pays septentrionaux parcourent de grandes distances sur les nombreuses terres laissées en repos en saison sèche (photo 1). L'élevage progresse aussi dans une moindre mesure dans la « Zone Igname », où des pâturages sont disponibles. En « Zone dense » le manque de place déjà crucial pour les agriculteurs interdit le pâturage nomade.
- 17 La production de coton est importante dans le Nord de la Côte-d'Ivoire et est présente dans les trois zones agricoles. Elle s'est développée en plusieurs étapes et a finalement permis l'instauration de la première « révolution » agricole dans le monde sénoufo.
- 18 À l'époque coloniale, la culture du coton avait été imposée aux paysans (le « champ du Commandant ») dans le but de moderniser les structures agraires et d'acquérir des revenus monétaires. Des usines d'égrenage existent depuis 1913, et l'usine de textile « Robert Gonfreville », installée à Bouaké depuis 1922, fonctionne toujours. À partir de 1946, la chute de la production de coton fut régulière. Puis, après l'Indépendance, dès 1962, le « coton » réapparaissait dans les plans de développement du gouvernement. Le projet était confié à une société de développement, la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT). Les paysans avaient encore beaucoup de préjugés sur la culture du coton et y étaient donc réfractaires. Il fallut attendre les années 1970 pour assister au « décollage » de l'économie cotonnière dans le Nord.
- 19 Tout d'abord, l'Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles (IRCT) retint une nouvelle variété de coton résistant à la chaleur et aux parasites. La variété « Allen » allait remplacer le coton « mono ». Dans le même temps, le prix à la production fut élevé ; une Société d'économie mixte (la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles ou CIDT) fut créée pour gérer et encadrer la production cotonnière depuis le stade du

labour des parcelles jusqu'au stade de la commercialisation de la récolte. Des moniteurs suivirent les exploitants tout au long de la culture. L'engrais fut plus tard distribué gratuitement aux planteurs de coton ; tout était alors en place pour transformer les structures économiques traditionnelles (Tople, 1987).

- 20 Les superficies consacrées à la culture du coton se multiplièrent rapidement dans toute la région. De 1971 à 1982, le taux de croissance des parcelles de coton fut de 22,36 % pour le département de Ferkessédougou et 18,96 % pour celui de Korhogo (Le Guen, 2002). L'extrême Nord, englobant une partie du département de Ferkessédougou et la totalité de celui de Korhogo, s'est imposé en matière de culture du coton. Il n'y avait pas dans cette zone, en raison de la sécheresse fréquente, de concurrence avec une autre culture marchande.
- 21 D'après Peltre-Wurtz (1976), ce que l'on pourrait appeler la « dioulatisation », c'est-à-dire la conversion d'une partie des populations sénoufo à l'Islam et subséquentement au commerce, a aussi facilité dans certaines zones l'adaptation de ces paysans à de nouvelles cultures marchandes. Les Dioula, regroupés en quartiers ou villages isolés, sont assez nombreux à Korhogo et Ferkessédougou où ils contrôlent le commerce depuis longtemps. Grands commerçants, ils sont aussi d'excellents artisans, maîtres notamment du tissage. Ils ont réussi à exclure les autochtones du commerce à moyenne et longue distances, mais ils forment un groupe ouvert, disposé à absorber tous les individus acceptant leur culture et celle de l'Islam.
- 22 Aujourd'hui les Sénoufo devenus commerçants sont pratiquement tous musulmans et sont largement assimilés aux Dioula.
- 23 À partir de 1973 une nouvelle technique de culture du coton, avec l'utilisation de la charrue, fut organisée par la CIDT. Très vite elle sera adoptée par les paysans. La CIDT a poussé les paysans à intensifier la culture vivrière à l'aide de cette nouvelle technique. Pour faciliter l'installation de la charrue, la CIDT procède gratuitement aux défrichage et dessouchage des parcelles qui seront mises en culture (Peltre-Wurtz et al., 1991), et continue à ouvrir de grands blocs labourables en éliminant de façon souvent abusive des arbres fruitiers utiles dans les parcs ombragés cultivés. Ces parcs ont l'avantage de diminuer l'érosion des sols et de permettre une recolonisation végétale pendant les périodes de jachère.
- 24 Le développement de la culture attelée est lié à la culture du coton, mais cette technique est utilisée de plus en plus pour l'exploitation des bas-fonds (vaga en sénoufo), dès que les travaux de labours des champs de coton sont terminés. On voit aujourd'hui dans les villages de nombreux animaux de trait. Les propriétaires de charrue labourent non seulement leurs champs, mais aussi ceux des autres moyennant un prix de location, délaissant de plus en plus le système ancien basé sur les travaux en commun. C'est en fait la naissance d'entreprises agricoles.
- 25 Les animaux après avoir servi aux labours sont utilisés comme moyens de transport au moment des récoltes du coton (photo 2). La « cueillette » du coton est pénible. Il faut décrocher les « boules » de leurs capsules, à la main, et les porter ensuite sur un grand sac étendu à la périphérie du champ. Tous les sacs sont regroupés sur un emplacement déterminé dans le village, afin d'y être pesés, puis chargés dans la benne d'un semi-remorque qui les transporte vers l'usine d'égrenage la plus proche. Dans certains villages, où les récoltes sont importantes et les passages de camions espacés, les villageois construisent, un peu à l'écart du village, des cases en banco (argile et paille) où le coton

est stocké à l'abri des intempéries. La culture du coton a profondément changé les habitudes des agriculteurs sénoufo. Le premier changement a été lié à l'introduction de la culture attelée, qui continue de se propager dans toute la région et diminue la pénibilité des travaux agricoles. Le labour traditionnel était pratiqué à l'aide de la houe ou daba au son du tam-tam. Cet instrument de travail reste très utilisé par les agriculteurs dans les champs de petite taille, mais aussi là où la charrue ne peut pas passer en raison de la présence de souches dans le sol. Ces souches sont fréquentes en zone d'agriculture extensive où le défrichage consiste à brûler les troncs d'arbres sur pied en les entourant des branchages coupés sur la nouvelle parcelle. La base du tronc et les racines restent donc toujours en place.

- 26 Notons que les rares propriétaires de tracteurs n'ont pas fait beaucoup d'émules, le coût du matériel et les frais d'entretien étant hors de leur portée. La culture attelée a permis d'améliorer les rendements, les terres étant beaucoup mieux travaillées avant les semis.
- 27 La deuxième mutation importante induite par le développement de la culture du coton a été l'accès à des revenus monétaires. Il s'agit d'un profond bouleversement chez les Sénoufo, qui jusqu'alors ne reconnaissaient pas l'enrichissement individuel, chaque production se rapportant toujours au village « mère nourricière des Sénoufo ». Cette règle de l'égalité entre tous les villageois persiste cependant dans de nombreux villages ; quelques « gros » planteurs de coton, pour sauver les apparences, continuent de vivre, au village, dans une case traditionnelle alors qu'ils investissent en ville l'argent du coton.
- 28 En « Zone dense », plus ouverte au monde moderne (proximité de la ville de Korhogo, accès à l'eau courante et à l'électricité), de plus en plus de villages connaissent des transformations architecturales et ont abandonné la case traditionnelle entourée de ses greniers pour des maisons rectangulaires construites en dur et modernisées (salon, cuisine, chambres...). Il arrive en « Zone dense » que des villages traditionnels soient démolis au bulldozer avant une supposée mise aux normes en lotissements à caractère urbain où les habitations, identiques, permettent de conserver le caractère égalitaire.
- 29 Le troisième « effet coton » est celui de la multiplication des parcelles individuelles, remplaçant le système traditionnel des exploitations collectives et familiales. De plus en plus de jeunes, en « Zone dense » principalement, abandonnent le champ collectif familial segbo, pour exploiter une ou plusieurs parcelles individuelles appelées kagbo. Le même phénomène est observé dans tous les terroirs agricoles où se développe la culture du coton. En « Zone Coton/Maïs/Élevage », le foroba ou champ collectif est remplacé par le torolongo ou champ individuel (Fromageot, 1996). La disparition progressive de la gérontocratie en milieu sénoufo est une des conséquences de la normalisation de l'agriculture.
- 30 Le dernier effet marquant du développement cotonnier est la réhabilitation (ou la construction) de pistes desservant les villages (même de petite taille) producteurs de coton. Ainsi, dans la région de M'Bengué, au nord de Korhogo, près de la frontière malienne, en 1999, près d'une quarantaine de pistes ont été ouvertes ou améliorées pour faciliter le passage des camions collecteurs des balles de coton (ces pistes furent très utiles pour nos enquêtes).
- 31 La production de coton dans notre zone d'étude est constamment en progression et il a été récemment nécessaire de construire deux nouvelles usines d'égrenage à M'Bengué et à Korhogo. Elles désengorgeront les deux usines de Korhogo et celle d'Ouangolodougou qui recueillaient jusqu'à présent toute la production de la zone d'étude (140 840 tonnes en

- 1999 pour les seuls départements de Korhogo et Ferkessédougou). Il faut souligner le rôle important joué par la Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles (CIDT), entreprise d'État fortement soutenue depuis sa création par le gouvernement ivoirien.
- 32 En 1999, la CIDT a été privatisée. Selon la plupart des interlocuteurs sur le terrain, cela n'a pas eu d'incidence négative sur l'évolution de la production, bien au contraire. Par ailleurs, les deux pays frontaliers, qui connaissent depuis déjà longtemps un très fort développement de la culture du coton avec de grandes réussites, ont une influence certaine sur leurs voisins sénégalais de Côte-d'Ivoire.
- 33 Suite aux sécheresses qui ont sévi de 1969 à 1974 dans les régions sahéliennes au Nord de la Côte-d'Ivoire, ces régions ont dû accueillir des pasteurs peuls, burkinabés ou maliens, avec leurs troupeaux. L'élevage du zébu ouest-africain se répandit alors du Nord vers le Sud, des pays sahéliens aux régions subsahariennes ivoiriennes, agricoles et peuplées de Sénégal et de Malinké (Dioula). Une nouvelle conception de l'utilisation de l'espace s'en suivit. L'installation de Peuls sur les terroirs ivoiriens a rapidement provoqué de multiples conflits, notamment territoriaux entre les tenants des espaces de culture et ceux des espaces de parcours. Cette montée des conflits entre paysans autochtones et éleveurs allochtones a créé une tension régionale baptisée « zébusite » (Coulibaly, 1980).
- 34 La région Nord de la Côte-d'Ivoire dispose de nombreux atouts favorables à l'élevage de bovins. Le troupeau sédentaire de la région était néanmoins faible, puisqu'il ne représentait en 1999 que 70 000 têtes (Le Guen, 2002). Les troupeaux transhumants évoluent dans la région frontalière du Mali et du Burkina Faso. Ce cheptel numériquement important est souvent fractionné en nombreux troupeaux restreints, qui transhumant sur l'ensemble de la zone septentrionale et, dans une moindre mesure, méridionale sur le principe du semi-nomadisme qui consiste pour les bergers ou pasteurs peuls qui en ont la charge, à résider dans un campement à partir duquel s'effectuent des allers-retours en fonction des pâturages disponibles. Lorsque tout se passe bien entre éleveurs « allochtones » et cultivateurs autochtones, les éleveurs ont en quelque sorte un droit de vaine pâture ou de pacage sur les terres en jachère ou en friche. Cela s'apparente un peu à l'élevage ancien du mouton sur les terres de Beauce avec droit de pâturage après la récolte des céréales. Les déplacements de ces bergers semi-nomades avec leurs troupeaux sont relativement limités dans l'espace, si on les compare aux migrations des Peuls nomades ou « Mbororo » qui conduisent de grands troupeaux de zébus à travers toute la zone d'étude et bien au-delà des frontières, sans campement permanent.
- 35 La caractéristique principale de la zone Nord est une pluviométrie qui est répartie sur quelques mois avec un pic en juillet-août, et une saison sèche bien marquée de la fin du mois de novembre au début du mois de mars. Pendant les quatre mois de la saison sèche, le pâturage de plateau se dessèche complètement, transformant les graminées en chaumes ligneux ; dans les zones peu exploitées, les espèces à grand développement aérien constituent une sorte de « mur de paille » de deux mètres de haut absolument inemployable par les animaux. Le report de ce matériel végétal d'une saison sur l'autre entrave considérablement la repousse et oblige à utiliser les feux de brousse. Les éleveurs de la zone soudanienne brûlent les herbages, généralement vers la fin de la saison sèche, et concentrent alors les troupeaux dans certains bas-fonds humides ou près des rivières permanentes. L'état de la végétation à cette époque entraîne un développement intense des incendies, provoquant la destruction de l'ensemble du couvert végétal annuel, attaquant les arbustes et les arbres, et laissant le sol absolument sans protection jusqu'à la repousse de l'herbe verte provoquée par les premières pluies. Les éleveurs sont donc

placés devant l'alternative suivante : brûler la brousse et rendre ainsi le futur pâturage utilisable, tout en dégradant le sol et en favorisant les phénomènes d'érosion et de latéritisation, ou, ne pas brûler et voir les parcours rendus très rapidement inutilisables par le troupeau, avec comme conséquences annexes la prolifération des rongeurs destructeurs de récoltes (l'agouti plus particulièrement). Sur le plan agricole strict, il y a une troisième alternative : c'est le fauchage ou le nettoyage des parcours, mais le travail que cela représente, comparé à la « facilité » de la solution du brûlage, est loin d'être réalisé dans l'immédiat, à quelques exceptions près.

- 36 Dans la zone d'étude, le problème des feux de brousse, comme d'ailleurs le problème général du pâturage, ne se pose pas partout de la même façon. En dehors de la « Zone dense » de Korhogo, la disponibilité de vastes parcours donne à l'élevage un caractère extensif et le brûlage périodique est difficile à éluder. Dans la « Zone dense », la proportion importante des terrains cultivés par rapport à la surface totale, la diminution du temps de repos des terres et les fortes densités humaines entraînent des contraintes d'intensification, sans pour autant qu'un système agro-pastoral intensif soit encore établi. La « Zone dense » de Korhogo se trouve actuellement, en ce qui concerne le pâturage, en situation de transition entre un système ancien devenu intolérable et un système agro-pastoral cherchant à se développer.
- 37 En « Zone dense », l'homme intervient dans l'élevage des bovins à trois niveaux. On trouve tout d'abord le propriétaire des animaux, dont le qualificatif « d'éleveur » officiellement attribué est trompeur, puisqu'il ne joue aucun rôle auprès de ses animaux. Le propriétaire est souvent un paysan sénoufo, mais peut également être un artisan ou commerçant dioula, un citadin de Korhogo ou de Ferkessedougou (fonctionnaire, employé, commerçant). Le propriétaire se situe à l'échelon le plus éloigné du bétail, puisqu'il ne s'en occupe pratiquement pas ; il se contente de posséder des animaux et d'en tirer un revenu plus ou moins important.
- 38 Derrière le propriétaire, on trouve le responsable d'un parc villageois où les animaux séjournent pendant la période des cultures. C'est très souvent un agriculteur-éleveur, résidant dans le village : il a une fonction de surveillance. C'est lui qui représente les propriétaires vis-à-vis de l'administration, des services techniques, etc. Il se charge également des rapports avec les bergers. La fonction de responsable de parc est rémunératrice, puisqu'elle donne le plus souvent droit à une partie du croît du troupeau.
- 39 Vient enfin le berger. Lorsque c'est un employé salarié, c'est toujours un Peul, d'origine malienne ou burkinabé, venu travailler en Côte-d'Ivoire dans le but de se constituer son propre troupeau avant de retourner chez lui. Le salaire peut être donné en espèces, avec également le droit de traire et vendre le lait, mais aussi en animaux (un nombre de veaux par an en fonction de l'importance du troupeau et de l'importance de la transhumance nécessaire à l'alimentation en période de cultures). Il s'agit en fait d'un bétail semi-sédentaire ou semi-nomade, contrôlable a priori par l'administration. Pour les petits troupeaux d'une dizaine de bêtes, la garde est confiée aux enfants.
- 40 En dehors de la « Zone dense », il n'existe pas pour l'instant de contraintes suffisantes justifiant un effort d'intensification ou d'intégration.
- 41 L'emploi contrôlé des feux restera pour longtemps encore la solution pratique pour les éleveurs nomades et semi-nomades. Les feux de brousse ne sont pas provoqués uniquement par des éleveurs, mais aussi par les chasseurs sénoufo communément appelés dozos. Ces derniers représentent une corporation (ou « armée ») de près de 100

000 hommes, ancienne puisque datant du XVI^e siècle. Les dozos sont facilement reconnaissables par leur uniforme marron, décoré de nombreux « gris-gris ou fétiches », leur chapeau tressé et leur fusil fabriqué traditionnellement. Les feux de brousse qu'ils déclenchent servent à rabattre le gibier pendant la saison sèche. Ils sont alors en quelque sorte les associés des éleveurs peuls.

- 42 Parmi les facteurs défavorables à l'élevage, il faut signaler que la zone de Korhogo fait la transition entre les zones indemnes de trypanosomiase du Nord et les zones infestées de glossines (mouche tsé-tsé) du Sud. La grande majorité des animaux rencontrés dans la région de Korhogo en « Zone dense » peut être rattachée à la race baoulé. Il s'agit de bovins de bonne qualité bouchère, à courtes cornes, avec des robes variées, unies ou tachetées du noir au brun clair. Ces bovins ont l'avantage d'être résistants à la trypanosomiase due aux mouches tsé-tsé qui trouvent un gîte favorable dans les galeries forestières du Bandama, du Solomougou et autres rivières permanentes. On trouve également des bovins de la race n'dama dans la région de Korhogo. Sur le plan des aptitudes alimentaires, le bétail baoulé comme le bétail n'dama sont mal adaptés à une nourriture exclusivement sèche. On constate des déficiences zootechniques lorsque l'animal, même correctement abreuvé, ne dispose pas de fourrage vert. Les zébus que l'on trouve dans la zone la plus septentrionale à la frontière du Mali ont l'avantage de pouvoir se nourrir d'herbes sèches, sous réserve d'un abreuvement suffisant.
- 43 Dans la partie la plus septentrionale, les aptitudes alimentaires des races baoulé ont été améliorées par métissages, souvent fruits du hasard, avec les zébus, tout en risquant de les rendre plus sensibles à la trypanosomiase. De l'avis des techniciens des Services de l'Élevage, il reste beaucoup à faire dans le Nord de la Côte-d'Ivoire en recherche génétique pour trouver le taux de métissage « zébu-baoulé » le mieux adapté à l'environnement actuel. Selon un vieux Sénoufo rencontré près de Korhogo, « un missionnaire breton a fait venir autrefois des petites vaches de son pays, bonnes pour la production de lait ». Elles auraient été victimes de la « maladie ». Il s'agit probablement de la trypanosomiase. Des essais d'introduction de races européennes et de croisements avec les races locales étaient envisagés par les Services de l'Élevage.
- 44 Le problème de l'abreuvement est de loin le problème majeur pour l'élevage. Les différences entre les Zones « Coton/Maïs/Élevage » et « Igname » d'une part, et la « Zone dense » d'autre part, sont importantes. Dans les deux premières zones, l'abreuvement des animaux est très aléatoire pendant une bonne partie de la saison sèche. Les disponibilités en eau de surface diminuent rapidement dès la fin de la saison des pluies, en dehors des cours d'eau permanents. Dès le mois de novembre, les troupeaux éloignés de ces derniers ne disposent plus que de mares boueuses qui, en année de pluviométrie moyenne, disparaissent rapidement. Les responsables des troupeaux ont alors tendance à donner entière liberté aux animaux, même si les récoltes ne sont pas entièrement terminées. Cette pratique, qui provoque naturellement des dégâts aux cultures, est source de « palabres ». Une politique d'hydraulique pastorale avait été entreprise par le Service de l'Élevage et plusieurs puits réalisés. Dans l'immense majorité des cas, ces puits n'ont jamais été utilisés, pour le bétail tout au moins. Il y a un très net refus d'utilisation de la part des bergers qui préfèrent laisser les animaux divaguer seuls, souvent à 15 ou 20 km du village, à la recherche de l'eau. En fait, ces bergers rechignent à effectuer le travail pénible et astreignant que constitue l'abreuvement de 70 têtes de bétail par exhaure manuelle de l'eau.

- 45 Du 18 au 30 mars 1974, le président F. Houphouët-Boigny effectua une tournée dans les régions du Nord. Chaque étape fut l'occasion pour les populations de présenter au président leurs doléances. Les ravages des troupeaux en transhumance conduits par des Peuls firent alors l'objet de violentes critiques. Le gouvernement ivoirien s'engagea à régler le problème de la « zébusite ». L'action gouvernementale s'inscrivit alors dans un double objectif, à la fois économique et politique.
- 46 L'intérêt économique de la situation apparut rapidement au Ministère de la Production animale de Côte-d'Ivoire (Lassarat, communication personnelle). Pour un pays qui n'avait pas de forte tradition pastorale, l'arrivée de pasteurs était une opportunité pour développer un élevage national et limiter la dépendance du pays auprès des voisins sahéliens en matière de ravitaillement en viande. Le gouvernement ivoirien élaborait dans les années 1970 des projets afin de concilier les activités agricoles et pastorales dans un même cadre spatial. La sédentarisation des éleveurs peuls fut alors une priorité absolue et pour y arriver, fut décidée la construction de « petits barrages d'hydraulique pastorale » assurant une ressource en eau pérenne. Le fameux discours baptisé « rêve de Korhogo », prononcé par le président F. Houphouët-Boigny à Sinématiali (10 km de Korhogo) en 1974, traduisit la ferme volonté de développer le Nord (Aubertin, 1983).
- 47 Pour mener à bien cet objectif, le gouvernement s'était donné deux moyens d'action, par la création d'un organisme de décision, la Commission interministérielle de l'élevage transhumant, et d'un organisme de gestion, la Société de Développement pour l'Agriculture (SODEPRA), qui dirige l'opération « élevage zébu » dans la région de Korhogo sous l'égide du Ministère de la Production animale (Fromageot, 1996). La SODEPRA a ainsi procédé dès la fin des années 1970 à la création de zones de stabilisation des éleveurs peuls.
- 48 Une première zone pastorale près de Boundiali fut créée sur un espace inhabité et sur la base d'une stricte ségrégation agriculture/élevage. Une zone sylvo-pastorale située à l'ouest de notre zone d'étude conduisit à un échec. Les agents de la SODEPRA travaillèrent alors à l'aménagement de « Zones Agro-Pastorales » (ZAP). Les ZAP avaient pour objectif de sédentariser les pasteurs peuls, non plus dans des zones inhabitées, mais dans des zones faiblement peuplées. Ainsi une ZAP, dite de Lokpoho, située en « Zone Coton/Maïs/Élevage », comportant de vastes espaces totalement vides et libres pour le pâturage, fut délimitée sur quelques critères déterminants comme la faible densité humaine, ceci pour limiter au maximum les conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- 49 En février 1977 le projet agro-pastoral fut adopté par une commission interministérielle ad hoc. Au cœur de la zone concernée, le village de Korokara devint la base technique d'un vaste territoire de 110 000 ha. Village cible, Korokara abrita alors l'administration de la SODEPRA (dont il ne reste aujourd'hui que les bâtiments), avec un chef de chantier et un chef de secteur pour « l'encadrement zébu ». Les activités de la base s'étendirent jusqu'à Ouangolodougou, Diawala et sur toute la ZAP concernée. Dans le rapport annuel de 1980 de la SODEPRA (Binate, 1988), on recensait dans la ZAP un total de 23 000 bovins sédentaires. On y construisit 12 petits barrages et 10 km de pistes pour les troupeaux transhumants. La SODEPRA a donc réalisé toute une série d'aménagements de l'espace rural pour accueillir les pasteurs peuls et leurs troupeaux.
- 50 Il s'agissait en effet, à la fois de maîtriser la divagation du bétail en créant des couloirs de transit et de sédentariser les éleveurs en leur fournissant des infrastructures pour le développement de l'élevage, comme des bains détiqueurs, et surtout des petits barrages

d'hydraulique pastorale. Les petits barrages initialement à vocation pastorale apportent donc tout d'abord une ressource en eau pérenne, qui intéresse une zone d'élevage. Le rayon d'action du barrage est, du point de vue de l'élevage, la distance admissible entre le parc à bétail et la réserve d'eau, soit environ 5 km (Fromageot, 1996). Chaque petit barrage est encadré d'un cercle de 5 km de rayon dans lequel se situent les campements des éleveurs peuls sédentarisés. La ZAP de Lokpoho fut une réussite, aussi le gouvernement n'hésita-t-il pas à lancer en 1979 une troisième zone de développement pastoral : Korhogo-Sud.

- 51 De ces trois projets est « née » la première génération de « petits barrages » pastoraux. La construction des 208 retenues d'eau que compte aujourd'hui la Région Nord a connu plusieurs phases.
- 52 La première phase de construction ou « première génération de petits barrages » s'est déroulée des années 1979 à 1982 et a concerné 21 barrages.
- 53 La deuxième phase s'est déroulée de 1983 à 1988, et a connu un véritable « boom » dans la construction de retenues d'eau, puisqu'on a atteint le chiffre de 139 ouvrages pastoraux, soit une moyenne de 23 barrages par an. Ce chiffre est comparable au « boom » également enregistré à la même période au Burkina Faso (Piquemal, 1991). Les principales raisons qui expliquent ce succès dans les deux pays sont la grande souplesse dans les autorisations de construire accordées aux villageois faisant la demande, sans étude sérieuse d'impact ou de localisation des futurs ouvrages. Les autorités du Burkina Faso ont tout de même suivi les conseils et recommandations des autorités sanitaires locales et des chercheurs de l'OCP (Oncocerciasis Control Program) avant chaque implantation, ce que n'ont en revanche jamais fait les responsables de Côte-d'Ivoire, pays pourtant situé en zone hyper-endémique pour la maladie.
- 54 Une troisième phase eut lieu de 1989 à 1992. Les constructions ont été alors peu nombreuses (1 à 2 barrages par an), à l'exception de l'année 1990 où il y a eu une légère reprise dans le développement des retenues d'eau. La dernière phase, entre 1993 à 1997, a connu un regain d'intérêt pour la construction d'ouvrages pastoraux avec 34 nouveaux barrages. Depuis l'an 2000, les rivalités entre le Nord et le Sud ont atteint leur paroxysme et la construction de nouveaux barrages ne sera pas à l'ordre du jour tant que la situation politique perdurera.
- 55 Dans le cadre d'un projet d'études des retenues d'eau du Nord de la Côte-d'Ivoire financé par la SODEPRA et conduit par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de Bouaké et l'Institut Pierre Richet (IPR), nous avons en 1998 recensé et géoréférencé 210 retenues d'eau à vocation « pastorale » et 800 villages inexistantes sur les cartes disponibles (Le Guen et al., 2001 ; Le Guen, 2002).
- 56 La « Zone dense » se caractérise aujourd'hui par la faible présence de petits barrages (28) pour un nombre de villages qui est au contraire maximal (778). On y obtient, par sous-préfecture, des moyennes allant d'un barrage pour 8 villages près de Napieolédougou, jusqu'à un barrage pour 110 villages près de Karakoro, avec une moyenne pour toute la zone de 35 villages pour un petit barrage. Sur les six sous-préfectures qui composent la « Zone dense », deux d'entre elles n'ont aucun barrage : il s'agit de Komborodougou et Tioroniaradougou. Ces chiffres traduisent le manque de place et les difficultés d'implantation de petits barrages dans la « Zone dense ».
- 57 Pour la « Zone Igname », les chiffres par sous-préfecture sont plus homogènes, avec 3 à 5 villages pour un barrage et une moyenne dans la zone de 3,75 villages pour un barrage. La

répartition des retenues d'eau est ici très équitable, mais il faut rappeler que la pression sur le sol y est très faible et les possibilités de pâturage nombreuses.

- 58 Dans la « Zone Coton/Maïs/Élevage », le rapport entre les nombres de villages et de barrages y est le plus faible. La moyenne dans cette zone est de 3,5 villages pour un barrage, chiffre très proche de celui de la « Zone Igname ». Dans la partie la plus au sud de la zone, la moyenne est de 5,5 villages pour un barrage dans les sous-préfectures de Ferkessédougou et Koumbala. Pour la partie la plus septentrionale de la zone, on obtient une moyenne de 2,5 villages pour un barrage dans les sous-préfectures de M'Bengué, Diawalla et Ouangolodougou, et un record d'un village pour un barrage dans la seule sous-préfecture de Niellé. Ces chiffres montrent bien l'importance qui a été donnée au développement de l'élevage dans la partie Nord frontalière avec le Mali et le Burkina Faso où transitent les troupeaux transhumants. Les possibilités de pâturage y sont plus nombreuses que dans la partie Sud de la « Zone Coton/Maïs/Élevage » et encore plus que dans les deux autres zones. L'implantation de barrages pastoraux y a été très forte car, en saison sèche, il s'y maintient une couverture végétale utilisable par les zébus ou les métis zébu-baoulé, à la condition qu'ils puissent disposer de suffisamment d'eau pour leur abreuvement.
- 59 Plusieurs mois d'investigation sur le terrain ont été nécessaires pour retrouver les différentes retenues d'eau et relever pour chacune un certain nombre d'informations (longueur de la digue, présence de déversoir, occupation des sols sur les pourtours, usages domestiques, etc.). À partir de ces données, il a été établi une typologie des barrages pastoraux dans la zone d'étude, en développant à part les barrages hydro-agricoles.
- 60 Pour les deux types d'ouvrages, Le Guen (2002) a étudié plusieurs villages associés à l'eau du barrage, afin de mieux appréhender leur impact sur l'organisation des terroirs villageois, et le développement des multi-usages. Les principaux types d'occupation des sols ont été répertoriés sur le pourtour des retenues d'eau (herbiers d'eau, sols nus, jachère, karité, néré, champs récents, maraîchage).
- 61 Dans leur grande majorité (98 %), les retenues d'eau des petits barrages répondent plus ou moins à leur vocation première qui est l'abreuvement des troupeaux (photo 3). Sur leurs bordures nous avons dénombré en moyenne 3 points d'abreuvement. Nous avons aussi observé sur près de 67 % des barrages des traces de bétail sur les digues, mais également au pied de ces dernières.
- 62 Les 2 % restants correspondent à des barrages inutilisables, soit en raison d'une évaporation rapide en saison sèche, soit parce que la digue est détruite. Dès que la densité de population est supérieure à 15 hab./km², les barrières de protection des champs cultivés occupent une grande partie des rives et les troupeaux sont concentrés en un seul ou quelques points d'abreuvement bien précis, où apparaissent des sols nus. Les sols nus, présents dans près de 80 % des barrages pastoraux, témoignent du passage important des troupeaux, laissant des sols piétinés sur de grandes portions des rives. Nous avons pu voir plusieurs milliers de bovins s'abreuver au même moment dans un même lac de barrage. Les sols nus sont situés principalement autour de Niellé et M'Bengué (« Zone Coton/Maïs/Élevage ») ainsi que Niofoin et Sirasso (« Zone Igname »). On trouve également des sols nus près des plans d'eau dans la zone peuplée au nord-est de Ferkessédougou.
- 63 Lorsque l'espace est plus vaste et la pression humaine plus faible, la présence d'herbes rases au bord des retenues d'eau et sous les couverts arborés denses est expressément

révélatrice de la présence d'animaux. On peut associer la présence de couverts arborés denses et de savanes arborées dégradées sur les pourtours des retenues d'eau au « pastoralisme ». Entre Niellé et Ferkessédougou, il existe une zone où, près des retenues d'eau, on trouve beaucoup de couverts arborés denses avec peu de sols nus. Ces biotopes ne sont pas mis en valeur par l'agriculture, car les villages en sont trop éloignés ; ils sont donc fréquentés par les troupeaux qui en sont les uniques utilisateurs.

- 64 On assiste petit à petit à la mise en valeur « agricole » des barrages pastoraux. Près de 50 % des retenues d'eau ont vu ces dernières années se développer sur leurs rives le maraîchage plus ou moins intensif dans des jardins protégés des bovins par des palissades de bois. Cette activité est le plus souvent celle des femmes, mais aussi celle de jeunes hommes sénoufo cherchant à prendre leur indépendance économique vis-à-vis du groupe.
- 65 En règle générale, on trouve cet engouement horticole dans les villages proches des barrages (1 à 3 km) et situés près de marchés villageois ou de gros bourgs où la production peut être écoulee. Il s'agit de cultures de contre-saison avec les oignons (souvent cultivés de manière intensive), les tomates, la salade, le piment, le tabac, les aubergines... On peut parler d'une véritable révolution agricole pour les habitants du Nord de la Côte-d'Ivoire, qui, avant, devaient attendre l'eau des pluies (juin à novembre) pour pratiquer ces cultures. Les bordures des retenues d'eau situées dans des zones à peuplement suffisant (plus de 15 hab./km²) sont exploitées pour le maraîchage. C'est le cas de la zone dense de Korhogo (plus de 80 hab./km²), des sous-préfectures de Sirasso (15 à 20 hab./km²), de Niofoin (15 à 20 hab./km²), de M'Bengué (15 hab./km²), de Niellé (15 à 20 hab./km²), Diawalla (15 hab./km²), Ouangolodougou (15 à 20 hab./km²) et Ferkessédougou (15 à 30 hab./km²). En moyenne, le quart du pourtour des retenues d'eau où il existe du maraîchage est exploité. Il existe des retenues où près de 70 % des rives sont maraîchères. La proximité de villes importantes (Korhogo et Ferkessédougou) favorise l'écoulement des produits maraîchers des villages proches, reliés par le réseau routier. En février-mars 1999, la ville de Ferkessédougou était en rupture de stock de tomates, salades et aubergines, car des revendeurs (surtout des femmes) avaient acheté et acheminé toute la production locale sur Abidjan. Ces commerçantes avaient passé un contrat avec les producteurs des différents villages, en leur fournissant des semences de bonne qualité et les engrais, contre la promesse de vente exclusive à un prix qu'elles avaient fixé.
- 66 La Région Nord, traditionnellement pastorale, puis cotonnière, devient de plus en plus productrice de produits maraîchers depuis la construction des retenues d'eau. Les résultats, parfois spectaculaires dans certains villages, de la production d'oignons, revendus sur Abidjan et Bouaké (deuxième ville du pays), ont incité d'autres ruraux, jusque-là peu intéressés par le maraîchage, à s'y lancer. C'est le cas de Kiémou (1 500 habitants), au sud-ouest de Korhogo, où existe un petit barrage depuis les années 1980 et où, lors de notre premier passage en 1997, il n'existait aucune culture maraîchère. La culture de l'oignon a commencé en 1999 en colonisant plus de 90 % des rives de la retenue d'eau (photo 4), mais également le bas-fond en aval. Dans la plus grande partie de notre zone d'étude, l'autosuffisance alimentaire reste cependant prioritaire pour écouler la production maraîchère.
- 67 Les jardins maraîchers qui apparaissent un peu partout sont généralement protégés par des palissades en bois et branchages contre la divagation des animaux. Seule la culture du

tabac ne nécessite pas de protections particulières, les animaux n'en consommant pas les feuilles.

- 68 Si les petits barrages avaient pour but de développer l'élevage, les riverains des lacs de barrage ont profité du fait qu'à la même époque la politique ivoirienne a favorisé le développement du maraîchage et plus particulièrement de l'oignon, avec l'apparition de cultures intensives et la diffusion de variétés nouvelles. La création de la Société pour le Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) en 1968 a permis de développer les cultures maraîchères. Sur la base d'un constat d'une forte croissance de la demande en oignon dans le pays et d'une production nationale faible, le gouvernement ivoirien s'est beaucoup intéressé à partir de 1980 à la culture de ce légume (Fromageot, 1996).
- 69 De Bon (1993) distinguait deux catégories de pays ouest-africains du point de vue de la production et de la consommation d'oignons ; d'un côté, les pays grands producteurs comme le Mali, le Niger, et de l'autre côté, des pays comme la Côte-d'Ivoire où la production était faible et qui avaient recours aux importations d'origine européenne et africaine. Le Burkina Faso, pratiquant le maraîchage de retenue d'eau bien avant la Côte-d'Ivoire, est passé de 45 000 t de légumes en 1985 à 120 000 t en 1992 pour 24 000 ha (Ouedraogo, 1997). Un cultivateur d'oignons ou de tomates pouvait ainsi en 1997, en fin de campagne pendant la saison sèche, empocher la rondelette somme de 200 000 F CFA (305 e).
- 70 La Côte-d'Ivoire a sollicité l'assistance de la FAO, afin de lancer un programme de développement de la culture de l'oignon de contre-saison dans le Nord. Ce programme, mis en place en 1984, avait pour objectif de réduire les écarts entre l'offre et la demande d'oignons au niveau national. Aujourd'hui, on compte de plus en plus de petits et grands barrages où la culture intensive s'est développée, prenant des parts de marché aux producteurs maliens. À titre d'exemple, le développement de la culture de l'oignon à Korokara dans la sous-préfecture de Diawalla, depuis la saison 1992-1993, concrétise localement l'impact du projet national « oignon ». À l'heure actuelle, les rives de quatre des cinq barrages qui entourent le village sont exclusivement utilisées pour la culture de l'oignon. Le cinquième, trop éloigné (10 km) est quand même destiné au seul pastoralisme.
- 71 Les usages prévus pour les grands et les petits barrages n'étaient pas les mêmes à l'origine. Leur rôle, leur implantation, leur taille devaient les distinguer totalement. Les grands barrages ont été prévus pour le développement de la culture de riz irrigué et les petits barrages ont été construits pour alimenter en eau les territoires pastoraux... Dans la pratique, les paysans sénoufo ont su utiliser grands et petits barrages pour développer sur le pourtour des retenues d'eau des cultures que les autorités responsables n'avaient pas imaginées au départ. Souvent aujourd'hui, les barrages ne se distinguent plus que par une différence d'échelle.
- 72 Près de Korhogo et Ferkessedougou, la présence de grands barrages hydro-agricoles a permis aux paysans de se consacrer comme prévu au développement du riz, mais aussi près des rives des retenues d'eau au maraîchage pour assurer toute l'année l'autosuffisance de la population urbaine (Le Guen et Tito de Morais, 2001).
- 73 Le savoir-faire des paysans du Mali et du Burkina Faso, après avoir influencé les populations sénoufo de Côte-d'Ivoire pour le développement de la culture du coton, a joué également un rôle majeur dans l'actuelle mise en valeur des petits barrages du Nord de la Côte-d'Ivoire, pour le maraîchage. Le développement important du maraîchage est donc à

mettre à l'actif des grands et petits barrages du Nord de la Côte-d'Ivoire. Il s'agit là d'un heureux résultat, inattendu a priori.

- 74 Les barrages pastoraux installés pour les éleveurs ont donc été construits à l'écart des villages sénoufo (1 à 5 km) et permettaient l'accès permanent à l'eau pour l'abreuvement du bétail ; les autorités ivoiriennes ont réussi ainsi à sédentariser des éleveurs maliens et burkinabé qui migraient traditionnellement vers leur pays de juin à fin octobre.
- 75 L'arrivée des éleveurs peuls des régions soudano-sahéliennes et la politique de leur sédentarisation ont permis au cheptel ivoirien de passer de 408 000 têtes en 1970 à 1 311 700 en 1999, soit une augmentation de plus de 300 % (Département de la Production animale, 2000). L'élevage développé dans les savanes du Nord est de ce point de vue un succès, puisqu'on comptait en l'an 2000 près de 600 000 têtes pour les seuls départements de Korhogo et Ferkessédougou (Seka, communication personnelle). Personnellement nous avons pu constater, près de très nombreux petits barrages, l'existence de campements peuls dont la durée d'installation, selon les chefs de village, étaient très variables en fonction de la disponibilité de terrains de parcours près de leurs bases.
- 76 Comme l'on fait remarquer Le Guen et Tito de Moraïs (2001), les espaces pastoraux sont régis par les pressions humaines. Dans le « Nord », de M'Bengué à Ouangolodougou, le couvert arboré dense est très présent autour des retenues d'eau. Sa répartition spatiale est le reflet de la faible pression humaine et du peu de mise en valeur agricole qui en découle. Dans ces zones, la densité de population est de 5 à 10 hab./km², parfois inférieure à 5, et les villages sont très distants les uns des autres. Les barrages de cette zone sont utilisés par les éleveurs peuls nomades ou semi-nomades. Dans la « zone dense » de Korhogo, la pression sur la terre est si forte que les nouvelles générations de paysans sont dans l'obligation de coloniser des terres dans le sud de la Région, voire même dans l'extrême Nord. En « Zone dense », l'érosion des sols est de plus en plus fréquente, l'utilisation de la jachère n'étant pratiquement plus possible. Près des villages, les terres disponibles sont occupées par des parcs à nérés et karités, des plantations de vergers (manguiers et anacardiens principalement). On y trouve aussi des friches devenues irrémédiablement inexploitable à cause de l'érosion. La savane arborée dégradée n'y occupe que les bas-fonds. La présence de savane arborée dégradée est d'ailleurs le signe de la présence de l'homme, avec des regroupements humains où les densités de population dépassent 25 hab./km². On n'y trouve que quelques petits barrages pastoraux et les campements peuls sont pratiquement inexistant.
- 77 Le Guen (2002) a réalisé des enquêtes détaillées sur l'utilisation de l'eau des lacs de barrage dans trois villages en « Zone dense », un village avec campement peul en « Zone Igname », et deux villages en « Zone Coton/Maïs/Élevage » dont l'un avait un campement peul en bordure de la retenue d'eau. La cohabitation agriculteurs-éleveurs peut être excellente, comme c'est le cas près de Sekouele, gros village de 700 habitants situé en « Zone Igname » près de Sirasso dans un secteur relativement bien arrosé, où les densités de population sont faibles. À Sekouele, 12 familles dioula cohabitent avec les 63 familles sénoufo de l'ethnie Tanga. La « Zone Igname », surtout dans la partie Ouest de Korhogo, connaît depuis longtemps l'influence du monde dioula. Dans la zone de Sekouele, les Sénoufo ont adopté depuis longtemps l'Islam et des attitudes « marchandes » tout en restant des agriculteurs. Un barrage a été construit en 1989 à deux kilomètres du village. Sept familles peules, représentant 113 personnes, sont venues s'installer progressivement dans le campement du nom de « Peulvogo ». Ces bergers peuls sont tous très jeunes, les plus âgés ayant moins de 32 ans. Ils se sont installés avec leurs femmes et

de nombreux enfants. Cette communauté « étrangère » se positionne toujours en dehors des villages sénoufo. Le barrage a été le principal facteur d'installation du campement peul, afin de se rapprocher de la source d'abreuvement des 500 bovins, dont une partie appartient aux villageois et dont ils ont la garde. Tous les animaux sont rentrés le soir dans un parc fait de pieux de bois et situé à la périphérie du campement.

- 78 Dans les accords agriculteurs-éleveurs, le lait produit par les vaches des Sénoufo ou Dioula est réservé aux Peuls qui seuls savent traire. Ce lait peut d'ailleurs être vendu aux commerçants du village qui se déplacent sur les marchés distants et profitent du passage de taxis-brousse, communément appelés baka, pour se ravitailler et faire un peu de commerce.
- 79 Les familles du village cultivent les champs de plaine et participent à l'exploitation d'au moins un bas-fond traditionnel. Les champs s'étendent jusqu'à six kilomètres au sud du village et occupent plus de 550 ha (fig. 2), les bas-fonds étant éloignés en moyenne de trois kilomètres et dont près de 30 ha sont exploitables.
- 80 Les cultures sur champs de plaine sont très variées, et celles que privilégient les populations sont, comme en « Zone dense », le maïs, le coton et l'arachide, mais également l'igname et le riz pluvial. Les éleveurs peuls disposent en saison sèche de nombreux terrains en jachère et de l'eau du barrage. En période d'hivernage où les sols sont occupés par les cultures, ils trouvent sous les couverts arborés denses de la nourriture pour le bétail.
- 81 Cinquante pour cent des familles de Sekouele pratiquent le maraîchage de contre-saison sur les pourtours de la retenue d'eau et dans sa partie aval. Les 38 familles qui font du maraîchage près du lac de barrage se partagent 8,5 ha de jardins. Il existe de grands jardins de 5 000 m² et de plus petits de 500 à 2 000 m². Les jardins, regroupés en grands blocs, sont tous clôturés afin de les protéger de la divagation du bétail autour de la retenue. Les parcelles sont délimitées par des chemins d'accès menant au bord du barrage pour effectuer le puisage de l'eau à l'aide d'arrosoirs, seaux et bassines.
- 82 Depuis quelques années, une communauté peule s'est donc installée à une centaine de mètres du lac de barrage en créant un campement bien organisé avec ses nombreuses cases et le parc commun pour le bétail. Les femmes et certains des enfants ne conduisant pas les troupeaux se sont organisés dans une vie sédentaire, en développant les cultures de maïs, de sorgho et de riz pluvial sur un peu plus de 3 ha situés près du campement. Les rapports avec la retenue d'eau sont intenses et vitaux puisque, contrairement à ce qui se passe dans le village de Sekouele, il n'y a pas de puits dans le campement. Les femmes font donc dans le lac de barrage la lessive, la vaisselle et puisent l'eau nécessaire à la préparation de la cuisine, la boisson et la toilette. Le lac de barrage sert bien entendu avant tout à l'abreuvement de tous leurs animaux. Le barrage de Sekouele a finalement bien rempli le rôle qui lui était dévolu, les habitants du village accueillant et permettant la sédentarisation des bergers peuls et de leurs troupeaux. Les villageois ont su partager l'eau avec les éleveurs. La présence du bétail sur les jachères permet une bonne humification des sols cultivés. Le développement du maraîchage de contre-saison, avec des jardins protégés par des barrières, n'a pas interdit la présence des troupeaux grâce à la création de couloirs de circulation le long des rives de la retenue d'eau.
- 83 Le village de Sambakaha est situé dans la « Zone Coton/Maïs/Élevage ». Trente-deux familles comptant 414 personnes vivent à Sambakaha, toutes de l'ethnie Sénoufo et appartenant au sous-groupe « Pallaka ». La population compte un faible nombre

d'hommes dans les classes d'âges de 36 à 50 ans. Ces derniers ont migré vers le Sud pour chercher du travail. Le village est proche de la sous-préfecture de Koumbala et relié par une piste carrossable en mauvais état à Ferkessédougou, à 30 km de là. Pendant la saison des pluies, la route est coupée à maintes reprises depuis quelques années, suite à l'effondrement d'un pont. Les villages de cette zone sont distants les uns des autres d'une dizaine de kilomètres. Le village possède son bois sacré et n'a pas été « islamisé », comme cela est fréquent en « Zone dense » et en « Zone Igname ». L'environnement du village est très boisé avec des couverts arborés denses et de la forêt claire. De nombreux bas-fonds entourent Sambakaha, dont celui qui a été choisi pour la construction du barrage à 2 km du village. Le paysage est très vert, ce qui surprend toujours la première fois que l'on vient dans un Nord que l'on croyait partout sec et désertique.

- 84 La densité de population faible est comprise entre 5 et 10 hab./km², ce qui explique en partie la présence d'une végétation abondante et de nombreux animaux sauvages, comme les singes et les « cobes » (antilopes locales). Depuis la construction du barrage en 1983, un campement permanent est venu s'installer. Six familles comptabilisant 100 personnes, dont une majorité de jeunes, vivent dans ce campement appelé « Flabougou ». Ils disposent, comme à Sekouele, de pacages sur jachère en saison sèche et de larges zones de couverts arborés denses pendant l'hivernage. Des terres arables riches en humus et des surfaces largement disponibles ont permis aux villageois de développer une agriculture variée sur 356 ha. Quatre-vingt-onze pour cent des familles exploitent des champs, en moyenne distants de 2 à 3 km du village. Les familles du campement peuvent participer à l'exploitation de 10 ha de terres à proximité de la retenue d'eau.
- 85 Les cultures préférées des villageois de Sambakaha sont, dans l'ordre d'importance, l'igname, le maïs, le mil, le coton, l'arachide, l'anacardier et le sorgho. À cela s'ajoutent quelques cultures secondaires comme le haricot, le manioc et le riz pluvial, mais aussi des plantations de manguiers.
- 86 À Flabougou, les cultures des Peuls se limitent au maïs, au mil, au sorgho et à un peu d'igname.
- 87 Le maraîchage de contre-saison avec la culture de l'aubergine et de la tomate s'est développé sur les rives du plan d'eau, malgré la très forte densité de bovins qui les fréquentent et causent occasionnellement des dégâts importants. Les parcelles maraîchères (3 à 4 ha) se sont maintenues en se protégeant par de solides barrières de bois et d'épineux ; les exploitants les plus riches utilisent le fil de fer barbelé. Certaines familles, qui faisaient du maraîchage en 1996 sur la rive gauche de la retenue, ont abandonné l'exploitation après destruction par les bovins. Il en restait 7 en 1999 qui ont largement agrandi leurs parcelles en les situant en dehors des zones de circulation des bovins, aujourd'hui mieux canalisés vers leurs points d'abreuvement. Il nous est arrivé d'y observer plus de mille bovins sur le bord de la retenue. Malgré certains épisodes malheureux avec les maraîchers de Sambakaha, le petit barrage continue de remplir son rôle initial et le campement peul de Flabougou a pu se maintenir avec ses nombreux bovins, dont plusieurs appartiennent à des villageois ou à des Sénoufo installés à Ferkessédougou ou dans le Sud de la Côte-d'Ivoire. Les bouviers peuvent effectuer du semi-nomadisme dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Flabougou où continuent de vivre leurs familles.
- 88 Maraîchage et élevage ne réussissent pas à faire bon ménage partout, loin s'en faut. Au fur et à mesure que s'installent des jardins maraîchers, il est indispensable aujourd'hui de les protéger par des barrières. Dans certains cas, les villageois interdisent l'accès de la

retenue aux bergers peuls et à leurs troupeaux, pourtant installés dans des campements voisins avant le développement maraîcher. C'est souvent le cas dans les zones où la densité de population dépasse 20 hab./km². L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), soutenue par les autorités ivoiriennes, a travaillé pour améliorer le pastoralisme en proposant une médiation entre les maraîchers et les éleveurs, avec des aides financières compensatoires (construction de barrières de protection des cultures, construction de parcs pour les animaux...) (Programme national de gestion, 1998).

- 89 En cas de destruction de jardins maraîchers, la loi est en principe du côté des éleveurs, car officiellement les petits barrages sont uniquement « pastoraux ». En réalité, il en va autrement et les conflits entraînent des règlements de compte souvent sanglants au détriment de l'éleveur, le Peul pouvant en plus être non Ivoirien. En 1998, la colonisation cotonnière du Nord était continue, et nécessitait des superficies de plus en plus grandes et nombreuses. Les producteurs de coton admettent facilement la présence de troupeaux sur leurs terres en saison sèche car ils assurent un apport en matière organique après la récolte. Ils les refusent en saison des pluies, en période de pousse des végétaux. Les terrains de parcours se faisant de plus en plus rares, la transhumance inter-États devient alors obligatoire. Depuis 1992, de violents conflits, souvent sanglants, ont obligé des éleveurs transhumants (Peuls du Burkina et du Mali) à se réfugier au-delà des frontières. Dans l'extrême Nord de notre zone d'étude règne une intense circulation de troupeaux qui vont et viennent entre les deux pays à la recherche de pâturages. De 1992 à 1997, plus d'une centaine de familles peules sédentarisées ont quitté la Côte-d'Ivoire pour se réfugier au Burkina Faso, suite à de sanglants conflits avec les agriculteurs. « Ceux qui surprennent des animaux dans leurs champs leur tranchent la queue. Parfois ils tuent les bouviers. » (Odji, 1997). De leur côté, les agriculteurs expliquent qu'ils se font justice eux-mêmes, car les éleveurs n'ont aucun mal à corrompre les représentants de l'administration appelés à arbitrer les conflits, en leur offrant des têtes de bétail (Odji, 1997). Près des frontières, les vols de bovins étaient devenus monnaie courante. Les dozos, chasseurs sénoufo de Côte-d'Ivoire, se sont spécialisés ces dernières années dans la sécurité publique. Depuis 1995, financés par les éleveurs, ils contrôlent le trafic sur les pistes de part et d'autre de la frontière. Grâce à eux les vols ont nettement diminué.
- 90 Aujourd'hui de nombreux éleveurs restent retranchés derrière la frontière Côte-d'Ivoire – Burkina Faso, ne la franchissant qu'en période de transhumance une fois terminé l'hivernage. Au Burkina Faso, l'herbe est rare après les pluies. Pendant la saison sèche, les animaux peuvent mourir de déshydratation, ce qui oblige à transhumer en territoire ivoirien. Les échanges de part et d'autre des frontières du Nord restent intenses. La viande circule toujours du Burkina vers la Côte-d'Ivoire, le premier pays étant producteur à bas prix et le second grand consommateur. Les Ivoiriens sont toujours obligés d'importer de la viande du Burkina Faso et du Mali, particulièrement pour l'alimentation du Sud du pays. À Abidjan des trains entiers de bétail en provenance du Burkina Faso continuaient d'arriver ces dernières années, malgré le développement réel du nombre de troupeaux sédentarisés grâce aux petits barrages pastoraux.
- 91 Le développement agricole lié à ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution cotonnière » est une réalité, et la culture du coton continue d'apporter dans le Nord une richesse permettant aux villageois de vivre « au pays » avec quelque confort. En aval des grands barrages de la « Zone dense » centrée sur Korhogo, dans les bas-fonds irrigués, les hommes ont pris le contrôle de la culture lucrative du riz en « dépossédant » les femmes de leurs terres. Les effets sont très visibles dans les villages où se multiplient les grandes

constructions modernes « en dur », au détriment de l'habitat traditionnel sénoufo. Sur les rives des retenues d'eau des grands barrages, le maraîchage existe également. Il continue de se développer sur les rives des retenues d'eau des petits barrages pastoraux. Pour au moins 50 % d'entre eux, les cultures de contre-saison occupent plus ou moins intensivement les rives. Le Guen et Tito de Morais (2001) ont parlé de deuxième révolution agricole pour le Nord qui, auparavant, devait attendre l'eau des pluies (juin à novembre) pour pratiquer ces cultures.

- 92 Dans leur grande majorité, les petits barrages ont cependant répondu à leur vocation première qui était l'abreuvement des troupeaux. Les petits barrages ont permis de faire progresser le nombre de bovins de quelques dizaines de milliers en 1980 à 570 000 en 1999 dans la zone d'étude. On peut parler de réussite en ce qui concerne le développement pastoral lié aux petits barrages. Mais dans les zones où la densité de population est ou devient importante, compte tenu du développement de la culture du coton dans toute la zone Nord, près des petits barrages, il sera très difficile de sédentariser plus d'éleveurs traditionnels sans provoquer de nouveaux conflits avec les agriculteurs.
- 93 Il n'y a pas d'intégration notable de l'élevage dans le système agricole. La révolution « verte », qui est l'affaire des agronomes, doit impérativement compléter l'action des vétérinaires du Ministère de la Production animale qui ont accompli un excellent travail en milieu pastoral. Cette révolution « verte » est possible. Des essais de production fourragère existent déjà. À Diagonakaha, dans la sous-préfecture de Koumbala, il existe une station d'élevage de 800 têtes de bétail appartenant à un Sénoufo, qui a construit un barrage de 200 m de long et irrigue son exploitation pour avoir toute l'année du matériel végétal vert.
- 94 Cette révolution « verte » est indispensable si l'on veut obtenir une production bovine de qualité. En attendant, il est nécessaire de conforter la sédentarisation des éleveurs peuls en Côte-d'Ivoire, en mettant en place une législation équitable et en prenant mieux en compte les potentiels agricoles et pastoraux, ainsi que la bonne utilisation des retenues d'eau.

BIBLIOGRAPHIE

Arnaud J.C., 1987 – Le pays Malinke de Côte-d'Ivoire (aire ethnique et expansion migratoire). Rouen, t. I, 270 p. (Thèse es-Lettres).

Aubertin C., 1983 – Histoire et création d'une région « sous développée », le Nord ivoirien. Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, Paris, vol. XIX, n° 1, p. 23-57.

Binate S., 1988 – Projet Aménagements pastoraux. Corpus chronologique des documents importants traitant de l'intégration des Peuls des ZAP et d'association élevage-agriculture. Opération « zébu ». Rapport annuel de la SODEPRA, 1980.

Binger L.G., 1892 – Du Niger au golfe de Guinée : par le pays de Kong et le Mossi / par le capitaine Binger. Paris, Hachette, 2 tomes en 1 volume ; Abidjan, 513 p.

- Coulibaly S., 1980 – La difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural sénoufo. Abidjan, Université nationale de Côte-d'Ivoire, Institut de Géographie tropicale, 92 p.
- De Bon H., 1993 – Commercialisation, culture et multiplication de l'oignon en Afrique soudano-sahélienne. Programme « cultures maraîchères » CIRAD-CA et programme de coopération pour le développement des cultures maraîchères en Afrique de l'Ouest, 88 p.
- Delavignette R., 1946 – Les paysans noirs. Paris, Éd. Stock, Delamin et Bouteilleau, 262 p.
- Département de la Production animale. Base statistique consultable informatisée de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour la Côte-d'Ivoire, 2000. Site internet « www.FAO.org ».
- Fromageot A., 1996 – Étude de petits périmètres maraîchers dans un village du Nord de la Côte-d'Ivoire. Nanterre, Université de Paris X, 195 p. (Mémoire de maîtrise de géographie).
- Le Guen T. et Tito de Moraes L., 2001 – Diversités des utilisations agricoles associées aux retenues d'eau du Nord de la Côte-d'Ivoire. Les Cahiers d'Outre-Mer, 54e année, n° 215, p. 283-304.
- Le Guen T., 2002 – Les barrages du Nord de la Côte-d'Ivoire : développement socio-économique et état sanitaire des populations. Brest, Université de Bretagne Occidentale, École doctorale des sciences de la mer, 2 volumes, 467 p. (Doctorat nouveau régime en Géographie).
- Odji P., 1997 – La frontière, barrière de sécurité pour les Peuls ivoiriens. SYFIA Afrique, Côte-d'Ivoire, février 1997, n° 97, 2 p.
- Ouedraogo J., 1997 – Les légumes, c'est bon. SYFIA Afrique, Côte-d'Ivoire, n° 100, 3 p.
- Pehe E., 1999 – Télescopie de la région des savanes. Le démocrate, n° 307, jeudi 12 août 1999, 3 p.
- Peltre-Wurtz J., 1976 – Actions de développement et structures agraires traditionnelles. L'intégration de la culture du coton au système agricole sénoufo. Rapport ORSTOM/CIDT 1976, 56 p.
- Peltre-Wurtz J. et Steck B., 1991 – Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte-d'Ivoire. Paris, Éditions de l'ORSTOM, 303 p. (Coll. « À travers champs »).
- Piquemal D., 1991 – Inventaire et bilan des retenues d'eau au Burkina Faso. Les Cahiers d'Outre-Mer, 44e année, n° 175, juillet-septembre, p. 259-280.
- Programme national de gestion de l'espace rural, Région des Savanes (PNAGER-Nord), 1998. Rapport annuel n° 2. AFVP, 1er janvier - 31 décembre 1998, 25 p.
- Région de Korhogo, Étude de développement socio-économique. Paris, SEDES, Côte-d'Ivoire, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1965, 9 volumes (109 p., 103 p., 264 p., 151 p., 118 p., 150 p., 93 p., 268 p., 52 p.).
- Tople Y., 1987 – Culture cotonnière et développement en région de savane. Le cas du Nord ivoirien. Économie du Développement, Université de Bordeaux I, 292 p. (Thèse de doctorat de 3e cycle).

RÉSUMÉS

Dans les années 1970, une politique de développement et de rééquilibrage économique du Nord de la Côte-d'Ivoire a été entreprise ; nous avons particulièrement étudié les départements de Korhogo et Ferkessédougou. Après la révolution agricole « cotonnière », a succédé dans le Nord une deuxième révolution que l'on peut qualifier d'agro-pastorale. Les grands barrages hydro-

agricoles ont permis la culture du riz irrigué. Les petits barrages créés pour assurer aux éleveurs la pérennisation de l'eau ont permis la sédentarisation des éleveurs peuls et une augmentation considérable de la production bovine ivoirienne. Non prévue à l'origine, la mise en culture des rives des retenues d'eau des petits barrages a permis un développement spectaculaire du maraîchage dans une zone où il n'était possible qu'en saison des pluies. Tous ces développements concomitants ont, çà et là, entraîné des problèmes de coexistence difficiles à vivre. En attendant l'intégration de l'élevage dans le secteur agricole, il reste possible d'intégrer les éleveurs peuls dans le monde agricole ivoirien.

In the seventies, a development and economical reajustment policy of the North of Ivory Coast has been undertaken. We have particularly studied the Korhogo and Ferkessedougou regions closely. After the cotton agricultural revolution, an agro-pastoral revolution followed in the North. The great hydro-agricultural dams allowed the farming of irrigated rice. The small dams, which had been created to ensure the water durability, enabled the peul pastoral tribes sedentariness and a significant growth of the ivory bovine production. Although not anticipated, the setting culture of water dams banks allowed an amazing growth of the market gardening in a area where it was only possible during raining seasons. All these concomitant developments have led, here and there, to coexistence problems difficult to cope with. While waiting for the breeding integration into the agricultural system, it remains possible to associate the peul pastoral tribes with the farming communities.

INDEX

Mots-clés : barrages, coton, élevage, Korhogo, maraîchage, région Nord

Keywords : breeding, cotton, market gardening, Northern area, water dams

AUTEUR

TANGUY LE GUEN

Docteur en géographie, tangileguen(at)club-internet[point]fr